



Institut d'Enseignement
Supérieur de la Musique
EUROPE ET MÉDITERRANÉE

GUIDE ÉTUDIANT ERASMUS+

Etudiant sortant

Année Scolaire 2025-2026

Année de Mobilité 2026-2027

Chargée des relations internationales : **Maëlys KRUUM**

Directeur Pédagogique : **Thierry STIEGLER**

Ce guide vous est proposé pour vous accompagner dans la construction de votre projet [Erasmus+](#).

SOMMAIRE

 SOMMAIRE	2
 CALENDRIER PRÉVISIONNEL	3
 CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	4
 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL	4
1 AVANT LE DÉPART	5
 Étape 1 : Formulaire de pré-candidature	5
 Etape 2 : Rendez-vous avec l'équipe pédagogique	6
 Etape 3 : Rendez-vous avec la chargée des relations internationales	6
 Etape 4 : Candidatures	7
 Etape 5 : Réponses des établissements	7
 Etape 6 : Démarches Administratives	7
 BOURSES	7
 CONTRAT PÉDAGOGIQUE (OLA : online learning agreement)	8
 DÉMARCHES ADMINISTRATIVES	8
 LANGUES	8
2 DÉBUT DE LA MOBILITÉ	9
3 DURANT LA MOBILITÉ	9
4 A LA FIN DE LA MOBILITÉ	9
5 RETOUR À L'IESM	9
 CONVERSION DE NOTES	10
 CONTACTS	10

July
17

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

JANVIER 2026 :

- Semaines d'informations

JANVIER À FÉVRIER 2026 :

- Temps de réflexion
 - Identification des établissements d'accueil potentiels
 - Pré-candidature
 - Rendez-vous avec l'équipe pédagogique
 - Rendez-vous avec la coordinatrice Erasmus
- Préparation du dossier de candidatures (CV, lettre de motivation, documents requis)

FÉVRIER À AVRIL 2026 :

- Dépôt des candidatures aux écoles étrangères
 - Les dates varient en fonction des établissements

FIN AVRIL À AOÛT 2026 :

- Réponse des écoles partenaires
 - Les dates varient en fonction des établissements
- Démarches pour les bourses
- Préparation aux voyages (logement, assurances)
- Cours de langues
- Signature du contrat de mobilité et de l'OLA (online learning agreement)

AOÛT / SEPTEMBRE 2026 :

- Inscription administrative à l'IESM
- Test initiale de langue EU Academy
- Départ en mobilité

JANVIER / FÉVRIER 2027 :

- Retour à l'IESM :
 - Test final de langue EU Academy
 - Transmission du relevé de notes
 - Soumission du rapport de fin de séjour via le Beneficiary Module

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Accessible aux étudiants de **DNSPM** en **1^{ère} année**
- Mobilité durant le **S3** (prolongation potentielle)
- Étudiants **en cours de validation de la licence de musicologie** ou l'ayant **déjà validée**.
→ **ATTENTION** : si vous êtes étudiante à Aix-Marseille Université (AMU), celle-ci doit être en accord avec votre projet de mobilité
- **DNSPM/DE possible** (il faudra mettre en pause le DE)
- Tout étudiant régulièrement inscrit à l'IESM est éligible quelle que soit sa nationalité. Les étudiants étrangers (hors Europe) doivent avoir un titre de séjour en règle durant l'intégralité de leur mobilité.

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL

Parlez de votre projet de mobilité à **votre professeur d'instrument**, il pourra vous conseiller certains établissements et certains professeurs. La chargée des relations internationales pourra prendre contact avec ceux-ci.

Vous pouvez effectuer une mobilité dans un de **nos établissements partenaires** (établissements avec lesquels l'IESM a signé un inter-institutional agreement - IIA).

Si l'établissement dans lequel vous souhaitez étudier n'est pas un partenaire de l'IESM, la chargée des relations internationales peut contacter l'établissement afin de construire un partenariat avec celui-ci.

Établissements partenaires :

- Fondazione Scuola Di Musica Di Fiesole Onlus
 - Italie, Fiesole
 - scuolamusicalfiesole.it
- Hochschule für Musik und Darstellende Kunst Frankfurt am Main
 - Allemagne, Frankfurt
 - Date butoire de candidature : 04/04/2026
 - hfmdk-frankfurt.de

- Real Conservatorio Superior de Música de Madrid
 - Madrid, Espagne
 - rcsmm.eu
- TAIDEYLIOPISTO / Sibelius academy
 - Finland, Helsinki
 - Candidatures du 15/01/2026 au 01/03/2025
 - uniarts.fi

1 AVANT LE DÉPART



Étape 1 : Formulaire de pré-candidature

Quand ? : En janvier 2026

Si vous êtes intéressé par le fait d'effectuer une mobilité étudiante, vous pouvez remplir un formulaire de pré-candidature disponible en suivant [ce lien](#) avant **le 26 janvier 2026.**

Vous pouvez vous renseigner sur la plateforme **Easy Mobility Online** (become an applicant → Explore exchange possibilities) et sur **les sites internet** des établissements.

ATTENTION : Renseignez-vous sur plusieurs établissements et pas uniquement des établissements de prestige.

Si un établissement n'apparaît pas sur la plateforme mais qu'il vous intéresse renseignez vous sur le site internet de celui-ci.

ATTENTION : Si vous êtes aussi étudiant à l'Université d'Aix Marseille, celle-ci doit aussi être d'accord avec votre projet de mobilité

Etape 2 : Rendez-vous avec l'équipe pédagogique

Quand ? : En février 2026

Ensuite un rendez-vous est fixé avec **le directeur pédagogique** (Thierry STIEGLER), **votre professeur d'instrument** et **la chargée des relations internationales** pour discuter de votre projet, de vos motivations, des établissements dans lesquels vous souhaiteriez étudier et si votre professeur a des recommandations.

Etape 3 : Rendez-vous avec la chargée des relations internationales

Quand ? : En février 2026

Si votre dossier a été sélectionné, **un rendez-vous** sera fixé avec la chargée des relations internationales afin de préparer vos candidatures et d'aborder les sujets suivants :

- les **candidatures envisagées**
- les **documents nécessaires** pour effectuer une candidature, généralement les documents suivants sont demandés :
 - Copie de la carte d'identité ou du passeport (en cours de validité)
 - Une photo d'identité
 - Copie du dernier relevé de notes
 - Un CV
 - Un test de langue (si applicable)
 - Une lettre de motivation rédigée dans une langue appropriée à l'établissement et/ou à l'enseignant auquel elle est destinée
 - Pour les interprètes : enregistrement vidéo de 20 min environ, attestant des qualités musicales de l'étudiant
 - Une lettre de recommandation du professeur principal reste un atout.
- **Comment candidater suivant les établissements choisis ?**
 - Certains utilisent EASY MOBILITY ONLINE
 - D'autres n'ont pas de plateforme et la candidature se fait par mail
 - D'autres utilisent des forms (google forms, microsoft form)

- Le début de la constitution du **contrat pédagogique** (Online learning agreement)

ATTENTION : Tenter de vous renseigner sur le site de l'établissement. Si les informations sont indisponibles, on contactera le.a chargé.e des relations internationales de l'établissement en question.

Etape 4 : Candidatures

Quand ? : De février à mars 2026

- Envoi des candidatures aux établissements (3 à 5 voeux par destination)

ATTENTION : Maximiser vos chances et candidater à plusieurs établissements

Etape 5 : Réponses des établissements

Quand ? : De fin avril à juillet 2026

- **Premières réponses** des écoles étrangères (mail ou validation EASY)
- Vous devez **accepter** ou **refuser** les candidatures avec avis favorable.
- Vous devez **confirmer** votre candidature afin de recevoir une notification de validation.

Etape 6 : Démarches Administratives

Quand ? : De fin avril à juillet 2026

Mise en place du contrat de bourse, du contrat d'étude et des autres démarches administratives.

BOURSES

Vous avez accès à **l'allocation Erasmus+** qui est calculée automatiquement en fonction :

- De la distance qui sépare l'IESM de l'établissement d'accueil
- Du pays de l'établissement d'accueil
- De la durée du séjour

ATTENTION : Une grande partie de l'allocation vous est versée avant le départ, le reste une fois la mobilité terminée.

Si vous êtes **boursier**, vous pouvez également faire une demande pour **l'aide à la mobilité internationale MESRI**.

CONTRAT PÉDAGOGIQUE (OLA : online learning agreement)

Le contrat se fait :

- Soit **en direct** avec l'établissement
- Soit avec **EWP Dashboard**.

Il doit être signé par **l'étudiant, l'établissement d'accueil, l'IESM et l'AMU** (si vous êtes étudiant.e à l'AMU).

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

La chargée des relations internationales peut vous aider à effectuer les démarches suivantes :

- Trouver un logement
- Prendre une assurance
- Si besoin, prendre un visa

ATTENTION : Des rendez-vous avec la chargée des relations internationales peuvent être pris si nécessaire.

LANGUES

Si vous avez besoin de suivre des cours de langues, Erasmus+ a mis en place la plateforme gratuite [**EU Academy**](#).

Un test de langue sur EU Academy sera obligatoire avant le départ en mobilité et après la mobilité.

2 DÉBUT DE LA MOBILITÉ

Quand ? : D'août à septembre 2026

Il faut vous **inscrire administrativement à l'IESM** (et à l'AMU si vous y êtes étudiant.e) avant de partir, vous payez vos frais d'inscription auprès de l'IESM et non dans votre organisme d'accueil.

Afin que la bourse vous soit versée, il faudra à votre arrivée fournir une **attestation de présence** signée par l'établissement d'accueil (attestation envoyée par la chargée des relations internationales de l'IESM).

3 DURANT LA MOBILITE

Si vous souhaitez étendre votre séjour, cela est possible, contactez la chargée des relations internationales de l'établissement d'accueil et la chargée des relations internationales de l'IESM afin d'explorer cette possibilité.

Une fois sur place, toute modification du **OLA** doit être signalée. Le nouvel **OLA** doit impérativement être signé par l'étudiant, l'établissement d'envoi et l'établissement d'accueil afin d'être validé.

4 A LA FIN DE LA MOBILITÉ

Avant votre départ, il faudra fournir une **attestation de fin de séjour** signée par l'organisme d'accueil (attestation envoyée par la chargée des relations internationales de l'IESM).

5 RETOUR À L'IESM

Lors de votre retour à l'IESM vous devez produire **un rapport** (3-4 pages) à soumettre en ligne dans les 30 jours calendaires suivant l'e-mail d'invitation (e-mail envoyé par l'agence Erasmus+).

Vous devez également transmettre à l'IESM votre ou vos **relevés de notes**.

Ces deux documents conditionnent le versement du reste de l'allocation Erasmus+.

Un **questionnaire de satisfaction** de l'IESM vous sera également envoyé.

CONVERSION DE NOTES

Je cite ici le site internet de l'IESM :

"En accord avec les accords de Bologne, l'IESM utilise le système européen de transfert des crédits (ECTS). Ce système permet la pleine reconnaissance d'un séjour d'études à l'étranger dans le cadre de l'obtention finale d'un diplôme universitaire. [...] Ainsi, une année complète de cours rapporte environ 60 crédits, tandis qu'un semestre en rapporte environ 30. Pour valider une unité d'enseignement, l'étudiant doit acquérir une note minimale (voir le tableau "conversion de notes")"

ATTENTION : pour cela vous devez nous transmettre votre relevé de notes.

CONTACTS

Si vous avez des questions ou si vous rencontrez un problèmes, n'hésitez pas à contacter la chargée des relations internationales :

 Maëlys KRUUM

 erasmus@iesm.fr

 Bureau 209A